

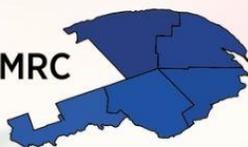


Services de garde en Gaspésie

État de situation
et recommandations

MÉMOIRE DU

Regroupement des MRC
de la **Gaspésie**



Déposé au ministère de la Famille
le 17 mai 2021

Avant-propos

Le Regroupement des MRC de la Gaspésie a pour mission de réunir les acteurs municipaux de la région afin de soutenir le développement de son territoire dans un esprit de concertation. Le Regroupement est composé de la Table des préfets (tous les préfets de la Gaspésie), de la Table des MRC (les préfets de la Gaspésie et un maire par MRC) et du comité de liaison (les directeurs généraux des MRC).

Le Regroupement a rédigé le présent document afin de sensibiliser le gouvernement du Québec à différentes pistes de solutions qui permettraient de résorber la problématique du manque de places en services de garde qui sévit en Gaspésie. Cette problématique est bien réelle et place bon nombre de familles en situation précaire. Elle représente, globalement, un frein au développement d'entreprises de même qu'à l'attractivité et à la rétention de nouvelles arrivantes et de nouveaux arrivants en Gaspésie.

Table des matières

Avant-propos	ii
Mise en contexte	1
Situation démographique de la région.....	2
Particularités régionales.....	3
Impacts du manque de places en services de garde	3
Concertation autour de la problématique	4
Quelques constats en région.....	5
Les besoins des enfants de la Gaspésie ne sont pas comblés.....	5
Le guichet La Place 0-5 et le taux de couverture.....	8
Les communautés anglophones.....	9
Les communautés autochtones.....	9
L'importance des services de garde en milieu familial	9
La quasi-absence de garderies privées	10
La maternelle 4 ans.....	10
La pénurie de personnel éducateur qualifié	11
Les réalités de la construction.....	12
Recommandations	13
Assouplir le cadre réglementaire	14
Améliorer la réponse aux besoins de places dans les communautés	14
Permettre d'autres lieux de pratique des services de garde en milieu familial	15
Déployer des services de garde en installation dans les milieux ruraux	15
Cesser de comptabiliser les enfants à charge des responsables des services de garde en milieu familial dans le ratio d'enfants attribué à leurs services de garde	16
Réduire les délais entre l'octroi de places et leur disponibilité	16
Augmenter la rentabilité des services de garde	17
Pallier le manque de main-d'œuvre	17
Favoriser la participation du privé dans la résolution de l'enjeu	18
Résumé des recommandations.....	19
Pistes de solutions en développement dans la région	20
Conclusion.....	21
Bibliographie.....	22

Mise en contexte

Depuis quelques mois, voire quelques années, la Gaspésie fait face à de nouvelles réalités. Bien que les 5 MRC et les 42 municipalités qui la composent présentent des indices élevés de dévitalisation, elle doit désormais gérer une croissance. Si la région a encore besoin d'investissements pour favoriser la création d'emplois, elle est aussi à la recherche de main-d'œuvre pour répondre aux besoins de consolidation et de développement des entreprises.

La région dispose de bons atouts pour favoriser cette croissance : un environnement exceptionnel logé entre mer et montagnes, un réseau performant de fibre optique, des lieux de pratiques de plein air de calibre international, des emplois de qualité pour du personnel qualifié et des occasions d'affaires pour les entreprises. Elle voit cependant son développement être freiné par deux dossiers majeurs qui rendent difficile l'attraction et la rétention de nouvelles arrivantes et de nouveaux arrivants, à savoir les pénuries de logements et de places en services de garde éducatifs pour les familles de la région.

Un des éléments liant ces deux situations se trouve dans la difficulté pour les actrices et les acteurs régionaux d'influencer ces enjeux. L'ouverture manifestée au cours des derniers mois par le ministre de la Famille, monsieur Mathieu Lacombe, pour réformer l'octroi des places en service de garde a été accueillie d'une façon extrêmement positive en Gaspésie. Cette réforme est vue comme une occasion d'influencer positivement une situation préoccupante pour les élues et les élus, mais surtout pour les familles, qui doivent composer au quotidien avec les défis qui y sont inhérents.

Si l'annonce de cette réforme est considérée comme positive, les actrices et les acteurs de la région sont conscients que de nombreux efforts doivent être consentis pour que la situation puisse répondre aux besoins de la région.

Ce document présente des pistes de solutions qui permettraient de régler en partie ou en totalité la situation actuellement vécue en Gaspésie. Ces propositions sont d'ordre administratif, mais placent toujours les enfants et leur famille au cœur de la réflexion.

Situation démographique de la région

Identifié comme enjeu prioritaire par les élu·es et les élu·es de la région, le renversement de la tendance démographique demeure, encore aujourd'hui, le principal défi auquel fait face la Gaspésie. La région peut être fière des résultats des dernières années. En plus d'avoir connu un solde migratoire positif pour une quatrième année consécutive, la Gaspésie a vu sa population augmenter dans la dernière année. Seulement pour l'année 2019-2020, la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a réussi à attirer 2 217 nouvelles personnes, portant son solde migratoire interrégional à 681 personnes, soit son meilleur résultat depuis la compilation des données par l'Institut de la statistique du Québec.

Toutefois, les besoins en lien avec la main-d'œuvre demeurent bien présents sur le territoire. Pour 100 emplois vacants, 48 personnes sont qualifiées et disponibles. Il reste ainsi 52 postes à pourvoir. La Gaspésie rivalise d'ailleurs avec les autres régions du Québec, qui tentent elles aussi d'attirer des travailleuses et des travailleurs pour les intégrer de façon durable dans leurs communautés. La région a besoin de nouvelles arrivantes et de nouveaux arrivants. Elle est attrayante, comme en fait foi le bilan migratoire positif, mais les efforts doivent être maintenus pour accélérer l'arrivée de main-d'œuvre qualifiée. Malheureusement, le manque de places en services de garde représente un frein majeur pour l'établissement et oblige même, parfois, des néo-Gaspésiennes et des néo-Gaspésiens ou des résidentes et des résidents de longue date à quitter la région.

Le taux de remplacement de main-d'œuvre de la Gaspésie est le plus faible du Québec. Pour 100 personnes susceptibles de prendre leur retraite au cours des prochaines années, la région compte sur la présence de seulement 48 personnes pour les remplacer. Si la région attire de plus en plus, les conditions doivent être réunies pour assurer son attractivité.

Particularités régionales

Le 4 décembre 2019, une motion pour souligner l'importance de soutenir la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine en considérant ses particularités a été adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale. Ce décret stipule que ces particularités amènent des défis importants compte tenu, notamment, de l'étendue de la région et de son éloignement.

En effet, ces dernières années, la région a cumulé un retard quant au financement public en santé, en transport, en éducation et en culture. Cette situation a généré son lot de conséquences sur le développement économique de la région et sur sa capacité à se doter d'institutions dans plusieurs champs de compétences du Québec.

Impacts du manque de places en services de garde

Les impacts du manque de places en services de garde en région sont nombreux et ne cessent d'augmenter depuis le début de la pandémie. Certains parents ne peuvent retourner sur le marché du travail, ou même se lancer en affaires, puisqu'ils n'ont pas de solution pour la garde de leurs enfants. L'absence de places pour les enfants dont les parents ont des horaires atypiques ou encore l'absence de services de garde dans certaines communautés augmentent les inégalités sociales sur le territoire.

Comme mentionné précédemment, la situation des services de garde est un frein majeur à l'établissement et à la rétention de nouvelles familles.

Déjà frappées par une pénurie de main-d'œuvre, les entreprises se voient privées de ressources humaines qualifiées et compétentes (qui doivent rester à la maison), ce qui nuit à la création de richesse en région. Cette réalité touche particulièrement les femmes, statistiquement plus nombreuses que les hommes à demeurer au foyer pour prendre soin des enfants, à défaut de services de garde.

À cela s'ajoutent d'autres impacts, comme l'augmentation du niveau de stress. Les conséquences financières pour les familles qui ne peuvent retourner au travail ou le simple fait de ne pas avoir de place en services de garde sont des situations anxiogènes pour les parents, leur famille immédiate et les employeurs.

Concertation autour de la problématique

Devant l'importance de la question, depuis l'automne 2020, une mobilisation s'est organisée en Gaspésie. Le Regroupement des MRC de la Gaspésie y a participé et a documenté les besoins de la région avec la collaboration de nombreux partenaires, dont les centres de la petite enfance. L'objectif principal était de trouver des pistes de solutions concrètes pour rendre accessibles des places en services de garde plus rapidement aux parents d'enfants résidant en Gaspésie, tout en s'assurant de maintenir une offre de services de qualité qui répond aussi aux besoins des enfants les plus vulnérables, avec des besoins particuliers ou isolés.

Avec l'appui et l'implication des élu·es et des élus, cette mobilisation a déjà permis, à ce jour, la mise en œuvre de solutions concrètes, sur le terrain, pour favoriser la relève et poursuivre le développement de nouveaux services de garde.

Des partenaires de tous horizons se concertent en région autour de cet enjeu : CPE, MRC, municipalités, organismes communautaires, réseau de la santé, institutions d'enseignement, services de soutien économique, etc.

Quelques constats en région

Les besoins des enfants de la Gaspésie ne sont pas comblés

En collaboration avec plusieurs partenaires de la région préoccupés par l'enjeu des services de garde en Gaspésie, le Regroupement des MRC de la Gaspésie a élaboré un portrait sommaire de l'offre de services de garde actuelle et a déterminé le nombre de places qui seraient nécessaires pour donner accès à un service de garde aux enfants.

Le taux de couverture actuel se situe autour de 65 %. Le déploiement de 600 places est nécessaire pour atteindre un taux de 85 %.

Selon les données recueillies et présentées à la page suivante dans le tableau 1, le Regroupement considère que le développement de plus de 600 places est nécessaire pour répondre aux besoins actuels, ce qui représenterait un taux de couverture estimé à 85 %. Cette évaluation est basée, notamment, sur le nombre de places disponibles dans les centres de la petite enfance, sur le nombre d'enfants de 0 à 5 ans sur le territoire et sur le taux de couverture (relation entre le nombre de places et le nombre d'enfants sur un territoire donné) considéré comme adéquat pour répondre à la demande.

Tableau 1 : Nombre de places et besoins en services de garde en Gaspésie¹

MRC	Nombre de responsables de services de garde en milieu familial	Nombre de places actuelles de services régis			Nombre de places allouées aux CPE, mais non offertes présentement			Nombre total de places en CPE	Nombre d'enfants de 0 à 5 ans	Nombre d'enfants sur la liste d'attente (La Place 0-5)		Nombre d'enfants à la maternelle 4 ans 2020-2021
		En installation	En milieu familial affilié au CPE	Total	En Installation ²	En milieu familial ³	Total			Nés	À naître	
Avignon	35	107	228	335	29	55	84	419	693	202	20	28
Bonaventure	34	211	202	413	53	20	73	486	659	311	52	53
Côte-de-Gaspé	31	252	186	438	32	51	83	521	711	162	55	67
Haute-Gaspésie	18	86	123	209	0	41	41	250	349	85	28	31
Rocher-Percé	24	143	133	276	29	115	144	420	507	128	59	54
Total	142	799	872	1671	143	282	425	2096	2919	888	214	233

¹ Les données de ce tableau proviennent d'une enquête réalisée auprès des CPE du territoire à l'hiver 2021, à l'exception de la colonne du nombre d'enfants de 0 à 5 ans, dont les données proviennent de l'Institut de la statistique du Québec.

² Le délai de développement de ces places est évalué de 3 à 24 mois.

³ Le délai de développement de ces places est en continu.

En incluant les classes de maternelle 4 ans, on estime que le taux de couverture actuel est de 65,2 % en Gaspésie. Si on tient compte des places disponibles dans les centres de la petite enfance de la région, mais non offertes faute de personnel, la région compte quand même un déficit de places (voir tableau 2).

Tableau 2 : Taux de couverture actuel et manque à gagner, avec et sans les maternelles 4 ans

Taux de couverture actuel	MRC					Gaspésie
	Avignon	Bonaventure	Côte-de-Gaspé	Haute-Gaspésie	Rocher-Percé	
Services de garde uniquement	48,3 %	62,7 %	61,6 %	59,9 %	54,4 %	57,2 %
Services de garde et maternelles 4 ans (2020-2021)	52,4 %	70,7 %	71,0 %	68,8 %	65,1 %	65,2 %
Manque à gagner pour atteindre un taux de couverture de 100 %						1015 places
Manque à gagner pour atteindre un taux de couverture de 90 %						746 places
Manque à gagner pour atteindre un taux de couverture de 85 %						612 places

Par ailleurs, même en considérant l'ajout de plusieurs classes de maternelle 4 ans dès l'automne 2021 en Gaspésie et la concrétisation de certains projets de services de garde en installation, les besoins de places en services de garde pour les familles ne seront pas encore tous comblés. Une fois les places en développement mises en service, au moins 185 places seront encore nécessaires pour atteindre un taux de couverture de 85 %. Pour offrir ces places, la région devra d'ailleurs recruter suffisamment de personnel éducateur qualifié, ce qui sera ardu, compte tenu de la conjoncture.

Tableau 3 : Taux de couverture comprenant les places réservées à la région, mais non offertes

Taux de couverture après la mise en service des places	MRC					Gaspésie
	Avignon	Bonaventure	Côte-de-Gaspé	Haute-Gaspésie	Rocher-Percé	
Services de garde uniquement	60,5 %	73,7 %	73,3 %	71,6 %	82,8 %	71,8 %
Manque à gagner pour atteindre un taux de couverture de 100 %						590 places
Manque à gagner pour atteindre un taux de couverture de 90 %						321 places
Manque à gagner pour atteindre un taux de couverture de 85 %						187 places

Le guichet La Place 0-5 et le taux de couverture

La Place 0-5 est le guichet unique pour accéder aux places dans les services de garde reconnus au Québec. Les données issues des inscriptions sur cette plateforme, qui proviennent, entre autres, de l'Institut de la statistique du Québec, jouent un rôle majeur dans l'attribution des places en services de garde par le ministère de la Famille. Malheureusement, ce ne sont pas tous les parents qui inscrivent leurs enfants sur cette plateforme. Dans certains cas, leurs besoins sont comblés par le réseautage dans la communauté, sans qu'ils aient à s'y inscrire officiellement. Dans d'autres cas, comme dans les milieux plus défavorisés, par exemple, certains parents n'ont pas accès à Internet ou n'ont pas les compétences nécessaires pour s'inscrire en ligne. D'autres parents conservent leur inscription sur la liste au cas où une place se libérerait en installation, alors que leur enfant fréquente déjà un service de garde en milieu familial. Il devient donc très difficile d'obtenir un état juste et représentatif des besoins réels pour la région.

Les nouvelles cartes de taux de couverture de places en services de garde proposées par le ministère de la Famille, soit celle de 2020 et celle du taux anticipé en 2023, témoignent du besoin de places en services de garde pour la Gaspésie. Puisque le taux anticipé en 2023 prend ses assises sur les données au 31 décembre 2020, il faut s'attendre que, d'ici 2023, les besoins seront supérieurs en raison, entre autres, du solde migratoire positif, de la migration interrégionale en augmentation depuis le début de la pandémie et de l'intérêt grandissant à venir s'établir en Gaspésie. Ces données sont des projections et ne témoignent pas de façon exacte de la réalité vécue sur le terrain, et ce, sans considérer que les besoins ne cessent d'augmenter d'une année à l'autre dans la région.

À cet effet, la Stratégie Vivre en Gaspésie estime que jusqu'à présent, pour l'année 2020-2021, l'intérêt des gens de l'extérieur à venir s'établir dans la région a augmenté de 30 % par rapport à l'année 2019-2020, qui était déjà une année record. Cette estimation se base sur les demandes d'accompagnement reçues par l'agente de recrutement et la ressource aux communications de l'organisation, sur les demandes traitées par les équipes de Place aux jeunes et des services d'accueil des nouveaux arrivants de la Gaspésie ainsi que sur l'augmentation fulgurante de la vente de propriétés. En ce sens, une autre donnée probante est celle du solde migratoire positif pour les tout-petits, avec un bilan de 47 enfants de 0 à 4 ans pour l'année 2019-2020.

Sans remettre en question la méthodologie utilisée par le ministère pour déterminer le taux de couverture, ces éléments d'informations témoignent de la distorsion possible entre les estimations et les réels besoins des familles de la Gaspésie.

Les communautés anglophones

La Gaspésie est riche d'une communauté anglophone présente dans plusieurs municipalités de 4 des 5 MRC. Les enfants de 0 à 5 ans d'expression anglaise représentent 8,5 % des enfants de la région, et ce, sans tenir compte des communautés autochtones.

Les indicateurs socioéconomiques de la population anglophone de la Gaspésie sont très révélateurs. Le portrait réalisé en 2016 par le Réseau communautaire de santé et de services sociaux (CHSSN) pour le compte d'une réflexion régionale sur les services à la petite enfance révèle que la communauté anglophone de la Gaspésie représente la minorité linguistique la plus défavorisée sur le plan socioéconomique au Canada.

De plus, les services qui s'adressent précisément aux anglophones sont rares et, de façon générale, sous-financés et étalés sur l'ensemble du territoire, ce qui limite leur accessibilité. Les organismes du milieu constatent une inadéquation entre les besoins des tout-petits anglophones et leur famille et les services auxquels ils ont réellement accès (des points de vue géographique, linguistique et culturel). Dans ce contexte, l'accès à des services de garde éducatifs de qualité et à proximité s'avère aussi essentiel pour le développement de ces communautés.

Les communautés autochtones

La Gaspésie compte trois communautés autochtones. Les familles de Listuguj et de Gesgapegiag ont accès à des places en installation offertes par leurs centres de la petite enfance (CPE) respectifs. Du côté de Gespeg, une communauté hors réserve, les enfants fréquentent les services des CPE et du bureau coordonnateur situés dans la MRC de La Côte-de-Gaspé. Au total, les enfants autochtones représentent 8,5 % des enfants de la région, soit le même taux que celui des enfants anglophones.

L'importance des services de garde en milieu familial

La Gaspésie présente des caractéristiques particulières et doit pouvoir bénéficier de multiples types de services de garde. Si l'on considère les caractéristiques territoriales (faible densité de population, villages de petites tailles, étendue du territoire sur 492 km de côte, etc.), les services de garde en milieu familial ont toute leur importance. Facile et rapide à mettre en œuvre, ce type de service permet aux parents résidant dans les plus petites localités d'avoir accès à un service de garde de proximité et de qualité.

Par ailleurs, en Gaspésie, 275 places en milieu familial sont déjà accordées par le ministère de la Famille, mais elles ne sont pas offertes, faute de personnes intéressées à opérer ce type de service de garde. De plus, la suspension temporaire de services de ce type en raison, par exemple, de congés maladie, fait en sorte qu'un peu plus de 70 places sont présentement inaccessibles pour les enfants gaspésiens. C'est pourquoi

l'assouplissement de la réglementation à l'égard des services de garde éducatifs à la petite enfance pourrait permettre de recruter plus facilement des responsables de services de garde en milieu familial, d'assurer la relève et de rendre accessibles rapidement ces places aux parents de la région.

La quasi-absence de garderies privées

S'il est important d'avoir une offre diversifiée, la Gaspésie ne compte majoritairement que sur des services de garde offerts par les centres de la petite enfance (en installation et en milieu familial) et des haltes-garderies. On ne retrouve donc pas une diversité d'offres comme dans la majorité des autres régions du Québec. Actuellement, une seule garderie privée est en service en Gaspésie, et elle est subventionnée.

Les parents ayant des horaires de travail atypiques vivent un enjeu supplémentaire, car les services dont ils ont besoin sont peu présents en Gaspésie. Pourtant, certaines entreprises, qui fonctionnent selon des quarts de travail, sont en pleine expansion. De nombreux parents travaillent aussi dans le milieu de la santé. Il devient ainsi difficile pour plusieurs d'entre eux de concilier travail et famille.

En revanche, la région peut compter sur une offre de services de garde de qualité et subventionnés en totalité, ce qui permet aux familles gaspésiennes d'avoir accès au tarif de garde unique et qui limite ainsi les écarts entre les populations plus défavorisées et celles qui sont mieux nanties.

La maternelle 4 ans

Bien qu'elle soit déjà offerte dans des écoles de la région, la maternelle 4 ans n'est pas obligatoire et ne répond pas nécessairement aux besoins actuels des parents qui cherchent davantage des places en services de garde pour les plus petits. Puisque ce service est offert par le réseau scolaire, les enfants qui le fréquentent se retrouvent sans service de garde durant l'été qui précède leur entrée à la maternelle (5 ans). À cela s'ajoute le fait que les enfants de 4 ans ne sont généralement pas admis dans les camps de jour estivaux des municipalités, ce qui ajoute une pression supplémentaire aux parents ainsi qu'aux municipalités. De plus, le caractère saisonnier d'une part de l'économie régionale augmente les besoins de garde en période estivale, alors que les maternelles sont fermées et que les responsables des services de garde en milieu familial prennent des vacances bien méritées.

La pénurie de personnel éducateur qualifié

La situation démographique exposée précédemment affecte également la prestation de services de garde en région. L'octroi de places est une chose, mais d'autres obstacles fondamentaux se dressent devant la pérennité de l'offre de services dans la région.

Même si la région offre deux options de formation en petite enfance (une formation technique au Cégep de la Gaspésie et des Îles et une attestation d'études collégiales au Groupe Collegia), peu d'étudiantes et d'étudiants ont obtenu leur diplôme au courant des dernières années en Gaspésie. Puisque le recrutement de nouvelles candidates et de nouveaux candidats s'avère très difficile, la formation ne peut pas être offerte sur une base régulière. En 2018-2019, seulement 7 finissantes et finissants du campus de Carleton-sur-Mer ont obtenu leur attestation d'études collégiales. La technique d'éducation à l'enfance offerte au campus de Gaspé a diplômé seulement 7 étudiantes en 2019. Depuis, le Cégep n'a reçu aucune nouvelle inscription à cette formation. Pour ce qui est du Groupe Collegia, la cohorte 2020-2021 comptait seulement 12 candidats, et ce, pour l'ensemble du territoire de la Gaspésie et des Îles.

En Gaspésie, il est ainsi difficile de recruter des responsables de services de garde en milieu familial, tout comme d'avoir un nombre suffisant d'éducatrices et éducateurs qualifiés en installation. Cet enjeu est relié, entre autres, aux conditions de travail et salariales actuelles. À cela s'est ajoutée l'arrivée de la pandémie en 2020, qui a restreint l'offre de services pour les parents dans certains territoires, car plusieurs responsables de services de garde en milieu familial ont choisi de fermer leurs portes.

La pénurie de main-d'œuvre de la région n'épargne pas les services de garde. Il est fondamental de trouver des solutions pour répondre aux besoins des familles de la Gaspésie.

Les besoins de main-d'œuvre qualifiée en installation sont donc nombreux, notamment aux endroits suivants :

- Dans un CPE de la MRC du Rocher-Percé, une nouvelle installation de 21 places entrera en service à l'automne 2021 : 5 postes permanents d'éducatrices ou d'éducateurs seront à pourvoir, alors que tout le personnel de remplacement travaille déjà sur une base régulière.
- Au CPE de la MRC de La Haute-Gaspésie : l'embauche de 3 éducatrices ou éducateurs est nécessaire à court terme, sans compter les départs à la retraite des prochaines années.
- Dans un CPE de la MRC d'Avignon : pour l'année 2021-2022, en raison de la mise en service de l'agrandissement de l'installation, au moins 5 nouvelles éducatrices ou nouveaux éducateurs devront être embauchés en moins de 5 ans en raison de départs à la retraite et 3 autres éducatrices ou éducateurs supplémentaires seront à recruter.
- Dans un CPE de la MRC de La Côte-de-Gaspé : pour un projet en développement, 5 nouvelles éducatrices ou nouveaux éducateurs à temps plein seront nécessaires pour que le service puisse être offert.
- Dans un CPE dans la MRC de Bonaventure : sont à pourvoir 3 postes d'éducatrices ou d'éducateurs à temps plein, 3 postes de remplacement, 3 postes d'éducatrices ou d'éducateurs spécialisés et 1 poste de cuisinière ou de cuisinier.

Les réalités de la construction

Les promoteurs actuels doivent également répondre à des exigences financières particulières concernant la construction en région. En raison de l'éloignement, ils font face à des frais de construction ou de rénovation supérieurs de 20 % par rapport à ceux des chantiers semblables ailleurs au Québec. En plus de ces coûts, l'augmentation du prix des matériaux de construction pendant la pandémie précarise les projets de construction et de rénovation.

Recommandations

L'enjeu, loin d'être seulement théorique, entraîne des répercussions directes pour les familles affectées, mais également indirectes pour les employeurs et les entreprises de la région. Plusieurs pistes de solution permettraient de surmonter ce défi et d'amenuiser ces impacts qui ont une incidence sur l'occupation dynamique du territoire.

La situation en région ne pourra se régler avec la proposition d'une seule solution. C'est plutôt la multiplication de celles-ci qui permettra de répondre aux besoins sans cesse grandissants.

Le cadre réglementaire actuel qui régit la prestation de services de garde et son attribution de places fragilise un milieu comme celui de la Gaspésie. Sans une réforme en profondeur de ce cadre, mais sans pour autant changer totalement le modèle dominant dans la région, il est difficile d'envisager d'avoir un impact significatif et positif dans les milieux.

À la suite des constats précédemment nommés, des solutions sont possibles. Elles reposent toutefois sur la responsabilité du législateur d'offrir un cadre permettant de surmonter ce défi. Le Regroupement des MRC de la Gaspésie présente les recommandations suivantes à l'attention du gouvernement, dont l'application permettrait de répondre aux enjeux vécus en région.

Assouplir le cadre réglementaire

Problème

Le système régissant l'octroi des places en services de garde est très rigide et ne permet pas au responsable du service de répondre rapidement à une modification de sa clientèle sans en être pénalisé⁴. Il est ainsi incompatible avec la variabilité de la demande, notamment dans les régions rurales. L'offre en services de garde en est conséquemment figée.

Recommandations

1. Assouplir l'ensemble des processus légaux et réglementaires relatifs, notamment, à l'octroi des places et à la construction d'installations, afin de faciliter le déploiement d'un réseau plus facilement et rapidement adaptable à la réalité du terrain.
2. Permettre aux gestionnaires d'installations d'inclure un local additionnel lors de la construction ou l'agrandissement des immobilisations. Proposer, dans le même ordre d'idées, des permis flexibles qui permettent de rendre disponibles des places supplémentaires très rapidement lorsque les familles des communautés où sont situées ces installations en ont besoin.
3. Permettre, lorsque nécessaire et possible, de convertir en places en installation des places en milieu familial détenues par le centre de la petite enfance (CPE) – bureau coordonnateur.

Améliorer la réponse aux besoins de places dans les communautés

Problème

Comme exprimé précédemment, il semble difficile pour le ministère de la Famille de posséder une connaissance fine des besoins des milieux à partir des données qu'il possède. Il est ainsi difficile de répondre aux besoins réels et d'octroyer les places selon les besoins exprimés par les collectivités.

Recommandations

4. Impliquer davantage le milieu municipal dans l'analyse des besoins et des demandes de permis pour qu'il apporte un point de vue local par rapport aux données proposées. Cette implication pourrait ajouter un point de vue dynamique à des données statiques.
5. Accepter les demandes d'ajouts de places ou de nouveaux permis en dehors des périodes d'appels de projets pour s'assurer de répondre, dans de courts délais, aux besoins des familles.

⁴ Articles 20, 21 et 21.1 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

Permettre d'autres lieux de pratique des services de garde en milieu familial

Problème

Le cadre normatif de la loi actuelle permet uniquement de tenir un service de garde en milieu familial dans la résidence principale de l'exploitante ou de l'exploitant, ce qui ne correspond pas aux attentes de certaines et certains et qui limite le potentiel de relève pour offrir ce type de service⁵.

Recommandations

6. Permettre la prestation de services de garde en milieu familial dans un autre lieu qu'une résidence privée, tout en conservant la philosophie et la qualité de ce type de service. À titre d'exemple, il devrait être permis d'opérer dans une résidence secondaire ou un duplex dont l'une des parties sert de résidence, et l'autre, de locaux de services de garde.
7. Permettre d'opérer plus d'un service de garde en milieu familial dans un même lieu. Celui-ci pourrait, par exemple, être la propriété d'une municipalité, d'un organisme à but non lucratif ou d'une coopérative et permettre ainsi le partage de services (conciergerie, préparation de repas, entretien des lieux, etc.).

Déployer des services de garde en installation dans les milieux ruraux

Problème

Dans les régions rurales, le bassin d'enfants est parfois trop faible pour avoir une masse critique qui permettrait, financièrement, le déploiement de services de garde en installation. Les milieux ruraux éprouvent déjà des difficultés de rétention de certains services de proximité, ce qui réduit leur pouvoir d'attraction.

Recommandations

8. Revoir le modèle de financement des petites installations, notamment en proposant une formule de financement mixte (assurer un financement de base et par enfant).
9. Encourager la mixité des usages de certaines infrastructures pour favoriser la viabilité de plusieurs services (offrir des espaces de services de garde dans les écoles primaires de villages avec une faible population écolière pour encourager l'occupation, donc la pérennité des lieux).

⁵ Article 51 alinéa 6.1 et article 87 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

Cesser de comptabiliser les enfants à charge des responsables des services de garde en milieu familial dans le ratio d'enfants attribué à leurs services de garde

Problème

Les enfants des personnes responsables des services de garde en milieu familial (RSG), des personnes qui les assistent ainsi que les enfants qui habitent ordinairement avec elles (enfants âgés de moins de 9 ans) sont comptabilisés dans le ratio de la personne RSG, mais ne peuvent être admissibles à une place à contribution réduite⁶. Ce problème peut restreindre le nombre de personnes à s'intéresser à cette profession.

Recommandations

10. Rendre admissibles à la contribution réduite les places occupées par les enfants des personnes responsables d'un service de garde, les enfants des personnes qui les assistent et tous autres enfants qui habitent ordinairement avec elles.
11. Dès le début de leur fréquentation du premier cycle du primaire, les enfants des personnes responsables d'un service de garde, les enfants des personnes qui les assistent et tous autres enfants qui habitent ordinairement avec elles devraient être exclus du ratio, considérant qu'ils sont en mesure d'avoir une certaine autonomie, sans être en constante supervision du personnel du service de garde.
12. Pour la période estivale et les journées pédagogiques, certaines règles pourraient être revues afin de permettre à la personne RSG de recevoir un plus grand nombre d'enfants et d'exclure ses propres enfants du ratio.

Réduire les délais entre l'octroi de places et leur disponibilité

Problème

Des places octroyées en installation prennent plusieurs années avant d'être offertes aux parents en raison des délais d'administration et de construction.

Recommandation

13. En attendant la concrétisation d'un agrandissement ou la mise en service d'une nouvelle installation, les places déjà octroyées par le ministère de la Famille devraient systématiquement être offertes de façon temporaire dans un autre lieu conforme, à proximité du lieu annoncé de l'installation, comme c'est maintenant le cas pour le CPE de la Baie, dans la MRC de Bonaventure.

⁶ Articles 52, 53, 90, 93 et 95 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance et la directive qui s'y rattache.

Augmenter la rentabilité des services de garde

Problème

Les services de garde en milieu familial sont des entreprises à part entière, dont la finalité demeure celle de toutes entreprises, soit d'être rentables. Cependant, contrairement aux autres entreprises, les services de garde sont limités non seulement dans leurs capacités d'augmenter leurs revenus, mais également dans celles de diminuer leurs dépenses. Les MRC peuvent offrir certains incitatifs à l'entrepreneuriat et au démarrage d'entreprises, mais leurs moyens demeurent trop limités dans les circonstances actuelles.

Recommandations

14. Revoir les mesures fiscales qui s'appliquent aux services de garde en milieu familial, notamment en augmentant le pourcentage des dépenses qui sont déductibles et le pourcentage d'espace d'utilisation de la maison, en ajoutant des éléments à la liste des dépenses déductibles d'impôt et en diminuant le taux d'imposition.
15. Mettre en place des incitatifs financiers pour favoriser le développement de services de garde en milieu familial tant au démarrage que pendant les 3 premières années d'existence.

Pallier le manque de main-d'œuvre

Problème

Plusieurs places en milieu familial sont octroyées, mais elles demeurent inaccessibles pour les parents, faute de ressources pour les opérer. La situation est semblable en installation, où il est de plus en plus difficile de recruter de la main-d'œuvre. À cela s'ajoute un défi supplémentaire : il y a peu d'inscriptions et peu de finissantes et finissants dans les programmes de formation en éducation à l'enfance offerts dans la région.

Recommandations

16. Mettre en place des services mutualisés de soutien aux responsables de services de garde en milieu familial pour leur permettre de répondre plus facilement aux exigences de la profession. Ces services pourraient leur allouer, par exemple, une journée payée ou l'accès à une personne remplaçante pour s'occuper des portraits périodiques ou de tous les autres documents exigés par le bureau coordonnateur (fiches d'assiduité, contrats, etc.).
17. Offrir davantage d'accompagnement, de formation et d'outils de gestion efficaces à ces travailleuses et travailleurs autonomes.

18. Offrir des incitatifs pour augmenter le nombre d'inscriptions aux programmes de formation collégiale en petite enfance offerts dans la région (exemples : bourses d'études aux finissantes et aux finissants, stages rémunérés si l'étudiante ou l'étudiant demeure dans la région de formation, etc.).
19. Offrir systématiquement, en région, une option de formation en alternance travail-études.
20. Valoriser et promouvoir davantage la profession en offrant, notamment, des conditions salariales attrayantes.

Favoriser la participation du privé dans la résolution de l'enjeu

Problème

Le milieu des affaires de la région vit les conséquences du manque de places en services de garde. Pourtant, il est peu présent pour en soutenir les enjeux et proposer des solutions, alors que son implication pourrait devenir un facteur d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre. La Gaspésie compte principalement des PME et peu de grandes entreprises sur son territoire. Ces grandes entreprises ont généralement plus de moyens et plus de temps pour déployer des services connexes à leur personnel.

Recommandations

21. Proposer une ressource régionale spécialisée et accélératrice de projets qui aiderait les entreprises à mettre en place des projets privés, en installation et en milieu familial (se doter de modèles d'affaires, assurer l'utilisation maximale de tous les crédits d'impôt).
22. Offrir des allègements fiscaux aux entreprises qui mettent en place un service de garde, qu'il soit subventionné ou non, au bénéfice du personnel de leurs organisations.

Résumé des recommandations

1. Assouplir les processus légaux et réglementaires pour l'octroi des places et la construction d'installations.
2. Avoir la possibilité de prévoir un local additionnel lors de la construction ou l'agrandissement d'installations.
3. Permettre, lorsque nécessaire et possible, de convertir des places en milieu familial en places en installation.
4. Impliquer davantage les MRC dans l'analyse des besoins et des demandes de permis.
5. Accepter de nouvelles demandes d'ajouts de places ou de nouveaux permis en dehors des périodes d'appels de projets.
6. Permettre la prestation de services de garde en milieu familial dans un autre lieu qu'une résidence privée.
7. Permettre d'opérer plus d'un service de garde en milieu familial dans un unique lieu.
8. Revoir le modèle de financement des petites installations.
9. Encourager la mixité des usages de certaines infrastructures pour favoriser la viabilité de plusieurs services.
10. Rendre admissibles à des places à contribution réduite les enfants de la personne responsable d'un service de garde en milieu familial.
11. Exclure les enfants de la personne responsable d'un service de garde en milieu familial de son ratio lorsqu'ils commencent à fréquenter le premier cycle du primaire.
12. Revoir certaines règles relatives à la période estivale et aux journées pédagogiques pour permettre à la personne responsable en milieu familial de recevoir un plus grand nombre d'enfants et d'exclure ses propres enfants du ratio.
13. Rendre accessibles immédiatement les places octroyées en installation dans un lieu temporaire.
14. Revoir les mesures fiscales qui s'appliquent à un service de garde en milieu familial.
15. Mettre en place des incitatifs financiers pour favoriser le développement de services de garde en milieu familial.
16. Mettre en place des services mutualisés de soutien aux responsables de service de garde en milieu familial.
17. Offrir plus d'accompagnement, de formation et d'outils de gestion efficaces aux responsables des services de garde en milieu familial.
18. Offrir des incitatifs pour augmenter le nombre d'inscriptions aux formations en éducation à l'enfance.
19. Offrir systématiquement, en région, une option de formation en alternance travail-études.
20. Valoriser et promouvoir davantage la profession, notamment avec des conditions salariales attrayantes.
21. Avoir une ressource régionale spécialisée et accélératrice de projets pour aider à la mise en place de projets.
22. Offrir des allègements fiscaux aux entreprises qui mettent en place un service de garde.

Pistes de solutions en développement dans la région

Les élus municipaux de la Gaspésie, en collaboration avec divers partenaires du milieu, sont en mode action. Au cours des derniers mois, diverses initiatives ont déjà vu le jour et d'autres sont en développement, et ce, à l'échelle tant locale que supralocale. Notons, par exemple, la mise à la disposition des infrastructures municipales à des promoteurs de services de garde, la mise en place de services mutualisés de soutien aux responsables d'un service de garde en milieu familial ou la mise en place de programme d'incitatifs financiers pour le démarrage d'un service de garde en milieu familial. Cependant, bon nombre de ces actions sont freinées par plusieurs problèmes nommés à la section précédente. Les solutions sont donc limitées et ne peuvent trouver écho suffisamment fort sur le territoire si l'état ne propose pas des modifications adéquates à son action envers les services de garde.

Par ailleurs, au courant de la dernière année, les parents gaspésiens ont été invités à faire part de leurs témoignages au sujet des impacts du manque de places en services de garde dans la région, sur le site Internet mis en ligne par la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine : zeroplace.ca.

Certains promoteurs sont aussi déjà à l'œuvre pour développer des garderies privées reconnues par le ministère afin de bonifier l'offre de services et de répondre aux besoins des parents de leur communauté.

Conclusion

La Gaspésie est mobilisée autour de l'enjeu des services de garde afin de rendre accessibles rapidement de nouvelles places de qualité aux parents d'enfants de la région. Les élus et élus et les partenaires souhaitent que les centres de la petite enfance aient des permis beaucoup plus flexibles pour répondre à la demande qui fluctue selon les années et pour permettre aux plus petites comme aux plus grandes municipalités de la Gaspésie de mettre en place rapidement des projets innovants et adaptés. Il est également attendu que des modifications soient apportées à la loi pour faciliter le déploiement des places en milieu familial déjà octroyées, mais non utilisées, pour les rendre accessibles rapidement à des enfants qui sont présentement sur la liste d'attente (La Place 0-5).

Les élus et les élus de la région espèrent que la refonte de la loi, prévue par le ministère de la Famille à l'automne 2021, offrira cette souplesse pour mieux répondre aux besoins des familles et des communautés. Les élus et les élus réitèrent leur collaboration dans le processus en cours et pour le futur, car le modèle des services de garde au Québec repose depuis des décennies sur des bases solides et de qualité. Il est donc souhaité qu'on puisse en assurer la pérennité, considérant que les tout-petits d'aujourd'hui sont les adultes de demain.

Bibliographie

Assemblée nationale du Québec (2019, 4 décembre). *Journal des débats de l'Assemblée nationale*, 45(91). http://m.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/42-1/journal-debats/20191204/259829.html#debut_journal

Éditeur officiel du Québec. (2020, 10 décembre). *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/s-4.1.1.pdf>

Éditeur officiel du Québec. (2020, 10 décembre). *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance*. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cr/S-4.1.1,%20R.%202.pdf>

Institut de la statistique du Québec. (2021, 18 mars). *Banque de données des statistiques officielles sur le Québec. Naissances, décès, accroissement naturel et mariages par MRC, Québec, 2002-2020. Région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*. https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REP_ERDC1258184295490224765KNc&p_lang=1&p_m_o=ISQ&p_id_raprt=1859#tripe=5&tri_ra=11&tri_mrc=AAA

Institut de la statistique du Québec. Exploitation du Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA) de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Ministère de la Famille. (2017, 24 juillet). *Directive précisant l'application des articles 52, 53 et 95 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*. <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/Directive-articles-52-53-95.pdf>

Ministère de la Famille. (2021). Cartes territoriales. *Taux de couverture de la demande de places en services de garde éducatifs à l'enfance reconnus, 2020 – 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*. https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/BC_taux2020_region11.pdf

Ministère de la Famille. (2021). Cartes territoriales. *Taux de couverture de la demande de places en services de garde éducatifs à l'enfance reconnus, 2023 – 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*. https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/BC_taux2023_region11.pdf

Pocok, J. (2016, janvier). *Les caractéristiques sociodémographiques principales des enfants anglophones, 2011, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Divisions de recensement*. Community Health and Social Services Network (CHSSN).